

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 18 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 09

Procurations : M. Thomas PEYRAUD donne pouvoir à M Alain DURIS

M Thomas REVET donne pouvoir à M Bruno GRANCOING

Mme Audrey MEUNIER donne pouvoir à Mme Muriel HARTWICH

Mme Jessica GATTE donne pouvoir à Sandrine COULON

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Muriel HARTWICH, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 05

Secrétaire de séance : M. Yoann RUFFEL

OBJET : CONVENTION LIÉE A LA RECONQUETE DES ZONES HUMIDES ET LA CRÉATION DE MARE

Monsieur le Maire précise que le syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la protection, de la restauration et de la gestion durable des cours d'eau et des milieux naturels.

Suite aux différents échanges entre le SABV et la commune de saint-Auvent au cours de l'année 2024 et 2025, le SABV se propose de réaliser des travaux pour restaurer une mare sur le site de « Soumagnas »

Il est précisé que le SABV assurera ces travaux à sa charge, notamment avec le concours de ses partenaires publics.

La commune de Saint-Auvent s'engagera financièrement dans la réalisation de cette mare tout en précisant que sa participation n'excédera pas 20% du coût total des travaux.

Considérant le projet de convention réciproque entre le SABV et la commune de Saint-Auvent.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- Approuve le projet de réalisation d'une mare sur le site de « Soumagnas » en lien avec le SABV,
- Approuve le coût d'objectif général de ce projet estimé aujourd'hui à 3528.00TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement réciproque avec le SABV ,
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inclus au budget principal 2025.

Fait à Saint-Auvent, le 25 février 2025

Le Maire,



Bruno GRANCOING